



#Télétravail - #RPS - #SantéMentale

La FIRPS présente son dernier livret

« Télétravail : de nouveaux risques, une prévention à adapter »

Paris, le 14 septembre 2022 – Depuis 20 ans, le télétravail a été un sujet très abordé, discuté, testé, contesté... Après deux années de confinements et déconfinements, force est de constater qu'il a été plus expérimenté en 30 mois qu'en 20 ans! La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux) met l'accent pour la première fois sur les nouveaux risques inhérents à la généralisation du télétravail en entreprise et aux systèmes de prévention à adapter. A travers les expériences pratiques de ses membres, la FIRPS montre dans son 5èmeguide pratique « Télétravail : de nouveaux risques, une prévention à adapter » que de réels progrès sont possibles.

Depuis mars 2020, de nombreux salariés Français ont expérimenté sous contrainte d'abord, puis de façon « choisie » et plus encadrée le télétravail. 2 ans et demi après cette précipitation dans une organisation qui était inconnue et peu anticipée pour la plupart des entreprises, souvent rétives à sa généralisation, il est possible de tirer les enseignements de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'exercer son travail.

C'est donc une opportunité unique pour identifier et prévenir les risques liés au télétravail et coconstruire celui de demain : un télétravail qui préserve la santé, favorable aux équilibres de vie, à l'épanouissement professionnel et à la performance des organisations. Un télétravail choisi par les parties prenantes.

Dans sa mission de contribution au dialogue sur les thématiques de santé mentale au travail, la FIRPS souhaite à travers ce livret donner des pistes de réflexion aux organisations dirigeantes, aux instances publiques et aux organisations syndicales. Ce document est le fruit des observations et d'une réflexion collective de ses membres pour aborder les thématiques clés du télétravail, identifier les enjeux, les risques, les vecteurs d'opportunité et les facteurs clés de succès dans sa mise en œuvre de façon « massive ». 9 chapitres abordent les enjeux clés auxquels sont confrontés les entreprises, les managers, les salariés dans la mise en place de cette nouvelle

modalité de travail, parmi lesquelles sont abordés :

- Les règles et principes incontournables de la mise en place du télétravail
- Les questions d'équité, de volontariat, de flexibilité, et de réversibilité : du télétravail
- L'enjeu de l'intégration des nouveaux collaborateurs
- Les idées reçues et développement des inégalités en télétravail
- La question des personnes en difficultés
- Le rôle du manager en télétravail
- Les enjeux de vie privée et de droit à la déconnexion
- Préserver et enrichir les collectifs de travail

Un dernier chapitre dresse les bonnes pratiques identifiées et soulignent certains points de vigilance autour des recommandations et préconisations de la FIRPS pour mettre en place un télétravail qui ne nuise pas à la santé des salariés.

« Dans une période où la santé mentale des salariés Français s'est nettement dégradée, où les moments de convivialité se sont rarifiés et où les collectifs de travail sont fatigués, il devient urgent de prendre du recul pour agir en tenant compte des retours d'expériences, éviter le pire et tendre vers le meilleur. Nous espérons que ce retour d'expérience permettra à toutes celles et tous ceux concernés par cette mise en œuvre, de mettre en place de bonnes conditions de télétravail adaptées à chacun » déclare François Cochet, Président de la Firps.

À propos de la FIRPS

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet, (groupe SECAFI), compte 23 acteurs, significatifs et reconnus, spécialistes de la prévention des RPS et du management de la QVCT, réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Elle s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice de ses membres dans le respect d'une éthique commune. Elle a depuis 2016, publié une série de travaux visant à promouvoir des bonnes pratiques au sein d'une profession encore jeune. Ces travaux destinés en priorité aux professionnels en entreprise ou en cabinet, abordent des questions présentes à l'agenda des DRH : la question du suicide au travail, la prévention des RPS lors des restructurations, la déontologie dans la pratique de l'assistance psychologique à distance. Elle prend également part au débat public par la publication de 2 manifestes : Six propositions pour faire de la santé au travail un enjeu national, et Propositions pour la mission Santé au travail. Tous sont accessibles en téléchargement gratuit sur le site de la FIRPS - www.firps.org - @firps_org

23 Cabinets membres de la FIRPS - ABSILIA, ACTEMS CONSEIL, ARIANE CONSEIL, AXIS MUNDI, BELLEDONNE RH, ÉKILIBRE CONSEIL, ÉLÉAS, GAE CONSEIL, GROUPE JLO, IAPR, ICAS FRANCE, INC, ISAST, MOODWORK, PULSO FRANCE, QUALISOCIAL, SANTÉ PARTNERS, SECAFI, STIMULUS, UMANOV, USIDE et WORKPLACE OPTIONS.